

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
TRANSPORTS

Décision du 4 septembre 2018 portant organisation du bureau de la logistique du secrétariat général de l'aviation civile

NOR : TRAA1823193S

La secrétaire générale de la direction générale de l'aviation civile,

Vu le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire;

Vu l'avis du comité technique de service central de réseau de la direction générale de l'aviation civile en date du 20 mars 2018,

Décide :

Article 1^{er}

Le bureau de la logistique du secrétariat général de la direction générale de l'aviation civile comprend deux divisions :

- une division multi-technique;
- une division multi-services.

L'organigramme fonctionnel du bureau est présenté en annexe 1.

Article 2

La secrétaire générale de la direction générale de l'aviation civile est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 4 septembre 2018.

*La secrétaire générale
de la direction générale de l'aviation civile,
M.-C. DISSLER*

ANNEXE 1
Direction générale de l'aviation civile (DGAC) - Secrétariat Général - Bureau de la logistique (LOGIS)

